

Puilboreau

Vie &amp; campagne

DÉPARTEMENT DE CHARENTE-MARITIME  
ARRONDISSEMENT DE LA ROCHELLE  
COMMUNE DE PUILBOREAUARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE À  
MONSIEUR DENYS SIMON

N° 2026-DGS-RD-038

Le Maire de la commune de Puilboreau ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-18, L.2122-19, L.2122-23, L.2212-1, L.2212-2-6° et L.2122-18 ;

Vu le Code de la Santé Public, et notamment l'article L.3213-2 ;

Vu la séance d'installation du Conseil municipal en date du 20 mars 2026 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection des Adjoint au Maire ;

Considérant que pour la bonne administration des affaires communales, il convient de déléguer à un adjoint au Maire l'exercice de certaines fonctions ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** Monsieur Denys SIMON, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, est délégué, par le présent arrêté, à exercer sous la surveillance et la responsabilité du Maire et concurremment avec lui, les fonctions dans ces domaines : Action Sociale et Citoyenneté.

Délégation de fonction lui est donnée dans ces domaines et notamment pour :

- L'animation d'actions sociales communales ;
- La mise en œuvre d'actions sociales en collaboration avec le C.C.A.S. ;
- Le suivi de la politique de logement (social et communal) ;
- Le développement du partenariat social avec l'Association Espace Camaïeux ;
- La mise en œuvre d'actions citoyennes (budget participatif, référents de quartiers, « aller vers ») ;
- Le déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde en cas de risque majeur ;
- La relation avec les partenaires institutionnels (État, Région, Département, Agglomération de La Rochelle et Communes).

**ARTICLE 2 :** Monsieur Denys SIMON est habilité, en matière de finances communales, à signer les mandats, titres et bordereaux. Les actes signés dans le cadre de la présente délégation devront mentionner la formule suivante : « Pour le Maire et par délégation, le 2<sup>ème</sup> Adjoint, Denys SIMON ».

**ARTICLE 3 :** Monsieur Denys SIMON est habilité, en matière de santé publique, en cas de danger imminent pour la sûreté des personnes, à signer les hospitalisations d'office. Les actes signés dans le cadre de la présente délégation devront mentionner la formule suivante : « Pour le Maire et par délégation, le 2<sup>ème</sup> Adjoint, Denys SIMON ».

**ARTICLE 4 :** Les présentes délégations prendront fin en cas de retrait par le Maire, en cas de cessation des fonctions de l'Adjoint délégué et en tout état de cause à l'expiration du

mandat municipal en cours.

**ARTICLE 5** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté et de son affichage dont une ampliation sera adressée :

- Au Préfet ;
- Au responsable du Service de Gestion Comptable de Ferrières ;
- À l'intéressé à la notification.

**ARTICLE 6** : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Maire et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Poitiers, Hôtel Gilbert, 15 rue de Blossac, CS 80541, 86020 POITIERS Cédex ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Puilboreau, le 30 mars 2026

Le Maire,  
Didier PROUST



Notifié le : 30/03/26

Denys SIMON  
Signature

A large, stylized handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Denys SIMON', is written over the printed name and the word 'Signature'.

Acte rendu exécutoire après sa transmission

au Représentant de l'État le :

Et sa publication le :